

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 13 mars 2018, un premier projet de résolution numéro **PP18-14002** intitulé : « Accorder, par résolution, une dérogation à des dispositions relatives à l'alignement de construction, à la proportion minimale de maçonnerie en façade, aux usages autorisés ainsi qu'au nombre minimal de cases de stationnement à fournir afin de permettre l'agrandissement et la conversion, à des fins résidentielles, du bâtiment situé au 8055, avenue Casgrain, et ce, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).»

2. L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser l'agrandissement et la conversion, à des fins résidentielles, du bâtiment existant situé au 8055, avenue Casgrain en dérogation à des dispositions relatives à l'alignement de construction, et ce, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).»

Ce projet déroge aux dispositions des articles 52, 56, 81, 119 et 556 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0151, formant le pourtour de la propriété concernée.

3. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **22 mars 2018 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 14 mars 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.